

JUSTICE | CRASH DE LA YEMENIA AIRWAYS DU 29 JUIN 2009 : UN PROCES CONTRE LA COMPAGNIE AERIENNE DEVRAIT SE TENIR DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

lundi 21 décembre 2020, par [Thémis](#)

11 ans après qu'un Airbus A330 de la Yemenia Airways se soit abîmé dans l'océan indien, au large des Comores, quelques minutes avant l'atterrissage, les juges d'instruction ont décidé de renvoyer la compagnie devant le Tribunal correctionnel de Paris.

Pour rappel, le crash avait entraîné la mort de 152 passagers dont 69 français et avait laissé pour unique rescapée une jeune fille de 12 ans.

Dans la continuité de ce que le parquet de Paris avait requis au mois de juin, les juges ont donc décidé dans leur ordonnance du 6 novembre dernier que la compagnie aérienne nationale Yéménite devrait répondre des chefs de blessures et homicides involontaires dans le cadre d'un procès devant le Tribunal correctionnel.

Parmi les fautes consacrées par deux rapports d'expertise à l'encontre de la société, est reproché le fait d'avoir maintenu les vols de nuit à destination de Moroni en dépit d'un dysfonctionnement des feux de l'aéroport dont elle avait connaissance et de ne pas avoir dispensé aux pilotes une formation suffisante.

La FENVAC, représentée par Me BUSY, qui suit de près l'évolution de cette affaire grâce à l'AFVCA (l'Association des familles des victimes de la catastrophe aérienne) se tiendra aux côtés des parties civiles, en quête de vérité et de justice lors de ce procès très attendu.